

Alban MOSNIER
26 allée de la Dimancherie 91440 Bures-sur-Yvette

Francis VALENTI
3 ruelle du Royaume 91440 Bures-sur-Yvette

Patricia KASPERET
33 bis avenue Voltaire 91440 Bures-sur-Yvette

Christian NIERMONT
16 rue Heitor Villa-Lobos 91440 Bures-sur-Yvette

Nicolas FÉREY
5 rue Vincent Van Gogh 91440 Bures-sur-Yvette

Adrienne RESSAYRE
12 avenue de l'Yvette 91440 Bures-sur-Yvette

Christine QUENTIN
6 bis rue du Château 91440 Bures-sur-Yvette

Thierry PRADÈRE
73 route de Chartres 91440 Bures-sur-Yvette

Emplacement à laisser vide
réservé à l'adresse destinataire

Bures sur Yvette, le 24 avril 2020

Madame la Procureure de la République
du Tribunal de Grande Instance d'Evry
9 rue des Mazières
91012 EVRY CEDEX

Objet : Signalement de négligence et mise en danger de la vie d'autrui sur personnes âgées dépendantes au sein de l'EHPAD "Les Coteaux de l'Yvette" 1, rue de la Guyonnerie à Bures-sur-Yvette, géré par Korian

Madame la Procureure de la République,

Nous, conseillers municipaux de la ville de Bures-sur-Yvette, avons la responsabilité d'attirer votre attention sur les faits suivants :

En date du 22 avril 2020, l'EHPAD "Les Coteaux de l'Yvette", situé au 1, rue de la Guyonnerie à de Bures-sur-Yvette, compte au moins 21 décès liés à l'épidémie de Covid-19, sur un total de 88 résidents début mars.

Après les résultats positifs des tests réalisés sur le médecin coordinateur le 22 mars et sur deux résidents le 26 mars, les premières contaminations ont été annoncées le 26 mars et le premier décès le 31 mars.

Les informations dont nous disposons suggèrent que les mesures sanitaires indispensables n'ont pas été mises en place ou l'ont été trop tardivement et que les moyens humains déployés ont été insuffisants. Par ailleurs les demandes d'hospitalisation semblent aussi avoir été trop tardives pour que les malades puissent bénéficier de soins adaptés. En outre, c'est une information trop lacunaire qui a été transmise aux familles ou tuteurs des résidents dès l'annonce des premiers cas ou des premiers décès.

Des tests systématiques réalisés trop tardivement

Si les résidents ont été confinés dans leur chambre dès le 22 mars pour éviter les contaminations croisées, aucun test systématique ni sur pensionnaires ni sur des personnels n'a été réalisé avant le 10 avril, malgré deux tests positifs observés le 26 mars. Les tests systématiques de dépistage sur les résidents ont montré un taux de contamination de 50%. Les tests sur le personnel n'auraient commencé qu'à partir du 15 avril ; des résultats communiqués après le 20 avril, il ressort que seulement 2 d'entre eux sont positifs sur les 39 membres du personnel testés.

Des mesures sanitaires de protection insuffisantes, un manque d'encadrement et de personnel

Au delà de l'absence de tests systématiques, le personnel, en constant renouvellement en temps normal, s'est retrouvé très rapidement livré à lui-même au début de la crise. En effet les 3 principaux responsables (la directrice, l'infirmière principale et le médecin coordinateur) ont eux-mêmes été atteints du Covid-19. Dans cette situation sans gouvernance et sans remplacement des responsables, le personnel s'est rapidement trouvé en grande difficulté pour se protéger et protéger les patients résidents. Au-delà du confinement dans les chambres, les mesures sanitaires élémentaires n'ont pu être appliquées que tardivement. Par ailleurs, des manques de moyens de protection individuelle (masques, gants, blouses, visières) ont été remontés de la part du personnel, sans réponse de la part de la direction.

Enfin, cela s'ajoute des effectifs de soignants très insuffisants notamment d'infirmières et de médecins pour assurer les soins dans cette situation très difficile avec de nombreuses personnes en grande souffrance et en fin de vie.

Ces moyens matériels et humains paraissent insuffisants alors que la direction de l'EHPAD affirme ne pas manquer de matériel. Le renforcement des effectifs n'a lieu que le 10 avril.

Des demandes d'hospitalisation trop tardives

Par ailleurs, l'aggravation des symptômes a été signalée trop tardivement aux familles et au « 15 » et ces malades n'ont donc pas pu être transférés à temps à l'hôpital pour y recevoir des soins adaptés. C'est seulement après l'obtention des résultats des tests du 14 avril, que les résidents malades commencent à être systématiquement hospitalisés.

Une rétention d'information insupportable pour les familles

Durant cette période de confinement, au delà de ces dysfonctionnements dans la prise en charge des malades et dans la mise en place des mesures sanitaires, on peut constater une absence de transparence dans l'information auprès des familles qui n'ont été informées que très tardivement de la maladie avant le décès de leur proche. Alors qu'une lettre envoyée aux familles le 16 mars leur indique qu'il n'y a pas de cas avéré du Covid-19 dans l'établissement sans avoir réalisé de tests pour l'affirmer, ils apprennent le 26 mars que deux résidents sont testés positivement mais sans signe clinique inquiétant, et le 31 mars qu'un des deux résidents testé positif est décédé sans aucune autre information entre ces deux dates sur la dégradation de la situation.

Alors que de nombreux décès surviennent ensuite, ce n'est que 10 jours plus tard que les familles sont informées. Ainsi, c'est aux pompes funèbres qu'une famille aurait appris que l'EHPAD avait déjà subi 14 décès la semaine d'avant du décès de leur proche, sans avoir été informée auparavant de cette situation.


Il nous semble donc que entre le résultat du premier test positif et l'apparition des premiers symptômes, les mesures sanitaires de protection et les moyens humains et matériel mis en œuvre n'aient pas été suffisants pour limiter la contamination. A cela s'ajoute, des demandes trop tardives d'hospitalisation, ayant probablement participé à ce lourd bilan, et une information clairement insuffisante aux familles au regard de la gravité de la situation.

Au vu de ces faits identifiés grâce aux témoignages des familles et des personnels, nous vous remercions de considérer ce courrier comme un signalement de négligence et mise en danger de la vie d'autrui sur personnes âgées dépendantes au sein de l'EHPAD de Bures-sur-Yvette dans l'espoir d'une décision d'enquête afin de faire toute la lumière et de déterminer les responsabilités de chacun.

Dans l'attente des suites que vous donnerez à ce courrier, nous vous prions d'agréer, Madame la procureure de la République, l'expression de notre plus haute considération.

à Bures-sur-Yvette, le 24 avril 2020

A. MOSNIER



F. VALENTI



P. KASPERET



C. NIERMONT



N. FÉREY



A. RESSAYRE



C. QUENTIN



T. PRADÈRE



Conseillers municipaux de la ville de Bures-sur-Yvette